



PIERRE-YVES JEHOLET,

MINISTRE-PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

« L'OPÉRATION "PLAISIR D'APPRENDRE" PERMET DE TISSER UN LIEN DURABLE ENTRE LA FÉDÉRATION ET LES COMMUNES »



Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction



La parole au Gouvernement de ce mois revient en Fédération Wallonie-Bruxelles, après l'interview récente de Valérie Glatigny, ministre notamment de l'Enseignement et des Sports. Le micro est cette fois tendu vers Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui tenait à présenter aux villes et communes l'opération « Plaisir d'apprendre » 2023. Une opération d'envergure qui consiste à lutter contre le décrochage scolaire et social par le biais d'une remédiation scolaire, couplée à des activités sportives et culturelles. L'occasion était trop belle pour aller plus loin dans la discussion, et notamment concernant le récent accord sectoriel entre la Communauté germanophone et la Fédération dans le domaine du sport et l'équipement progressif des élèves de l'enseignement secondaire en matériel informatique. Rencontre.

Monsieur le Ministre-Président, après les retours très positifs suite à la première et à la deuxième édition, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de réitérer l'opération « Plaisir d'apprendre » en 2023. Pouvez-vous nous dire en quoi consiste cette opération ?

Mon objectif avec « Plaisir d'apprendre » est d'aider un maximum de jeunes à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs apprentissages. Ce projet a vu le jour à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et à l'organisation de l'enseignement de manière hybride ou en distanciel. L'opération, destinée aux enfants francophones scolarisés de la 6^e primaire à la 5^e secondaire, consiste à permettre aux communes de proposer aux enfants un soutien visant à lutter contre le décrochage scolaire et social par le biais d'une remédiation scolaire, couplée à des activités sportives et culturelles. La remédiation scolaire portera principalement sur l'une ou plusieurs des matières suivantes : français, mathématiques, sciences ou langues, et devra recouvrir à minima 50 % du temps d'activité proposé aux enfants. Le choix de ces matières s'explique par la volonté de se concentrer sur des savoirs fondamentaux et pour lesquels les enfants semblent rencontrer le plus de difficultés.

En quoi, selon vous, est-il important d'impliquer les villes et communes dans ce projet ?

C'est important que les communes wallonnes soient au cœur du dispositif, qu'elles soient les moteurs de « Plaisir d'apprendre », car elles sont les mieux placées pour nouer des partenariats avec d'autres acteurs locaux comme les écoles, les opérateurs actifs dans la remédiation et le soutien scolaire, les associations culturelles et sportives, les organisations de jeunesse, les maisons des jeunes... Ces activités s'étaleront sur une semaine durant les vacances de printemps et/ou d'été, à la meilleure convenance des communes participantes et en tenant compte des particularités locales. Plusieurs semaines d'activités pourraient ainsi être organisées. Toutefois, l'objectif n'est pas de concurrencer l'offre de stages déjà existante, mais de proposer d'autres alternatives. Il est important que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour épauler la jeunesse, durement éprouvée par les différentes crises.

Pourriez-vous tirer le bilan de la dernière opération ? Quels sont les avantages et les inconvénients de celle-ci, selon vous ?

Les données chiffrées relatives à l'organisation de l'opération « Plaisir d'apprendre » lors des éditions 2021 et 2022 sont les suivantes : en 2021, 56 communes étaient participantes et 1 477 enfants ont été accueillis. En 2022, 55 communes ont participé, pour 1 622 enfants accueillis. Le nombre de communes participantes reste stable entre 2021 et 2022, mais le nombre d'enfants accueillis est, lui, en hausse de plus de 10 %. Il peut donc être constaté que l'opération rencontre un succès grandissant. Dans leurs rapports d'activités, les communes participant à l'édition 2022 se sont d'ailleurs montrées très positives. Nombreuses sont celles à souligner l'utilité des activités de remédiation et de soutien scolaire durant les vacances d'été. Le couplage de ces activités à d'autres sportives et/ou culturelles a également permis aux élèves d'y prendre goût et de ne pas s'y ennuyer, ni d'y trouver une quelconque pénibilité. L'encadrement des activités par des étudiants, dont l'âge était proche des élèves, est aussi relevé de manière positive en ce qu'il a levé certaines barrières pouvant exister entre un enseignant et un élève. À titre de comparaison, si l'opération « Été solidaire » de la Région wallonne recueillait la participation de 31 communes lors de son lancement en 1994, celles-ci sont dorénavant en moyenne plus de 200 à y participer.

Avez-vous pu faire ces constats par vous-même ?

En effet, l'été dernier, j'ai eu l'occasion de me rendre dans plusieurs communes de la province de Liège (Neupré, Herstal, Theux, Chaudfontaine et Welkenraedt) ayant mis en place des remédiations, et j'ai pu mesurer la motivation et l'implication de chacun, aussi bien les étudiants, les professeurs bénévoles ou retraités ainsi que tous les enfants participants.

Petite anecdote à Theux : un enfant m'avait glissé qu'il était arrivé le premier jour avec des pieds de plomb, poussé par ses parents, mais que, dès le lendemain matin, il se réjouissait de venir au stage, heureux de l'équilibre entre remédiation et activité sportive ou culturelle. Toutefois, certains parents avec lesquels j'ai échangé m'ont expliqué qu'ils n'étaient pas nécessairement au courant de la tenue de l'opération. La publicité et la communication pourraient être améliorées. Cet article devrait permettre de promouvoir davantage l'opération « Plaisir d'apprendre » auprès des villes et des communes de Wallonie, auxquelles je voudrais adresser le message suivant : n'hésitez plus, foncez !

Cette opération fut, au départ, lancée dans l'urgence durant la crise sanitaire, en partenariat avec les communes et les acteurs locaux. Pourquoi avez-vous décidé de relancer cette opération aujourd'hui ?

La crise de la Covid-19 a indéniablement perturbé le cycle d'apprentissage et la construction personnelle de nos jeunes. Les élèves de l'enseignement secondaire ont été particulièrement touchés par l'enseignement hybride ou à distance, et ce, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le maximum pour laisser le plus possible ses écoles ouvertes et que des solutions d'urgence ont été mises en place afin de soutenir la continuité des apprentissages. En 2022, l'opération « Plaisir d'apprendre » a ainsi permis d'accueillir 1 622 enfants dans les 55 communes wallonnes et bruxelloises participantes. Comme je le disais, ces communes se sont montrées très positives vis-à-vis de l'opération et ont demandé presque unanimement sa reconduction en 2023. Par ailleurs, les activités offrent une réelle bouffée d'oxygène aux jeunes, tout en permettant de remédier à certaines lacunes ou difficultés qu'ils ont pu rencontrer durant l'année scolaire écoulée dans les matières proposées. Cette initiative permet, en outre, de tisser un lien durable entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les communes. Elle renforce également les collaborations entre les acteurs locaux des secteurs éducatifs, culturels et sportifs.

Évoquons maintenant d'autres sujets, si vous le voulez bien... Parmi les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quels dossiers vous semblent aujourd'hui importants de mettre en avant en ce qui concerne les villes et communes ?

La rénovation des bâtiments scolaires est évidemment la priorité du Gouvernement au profit des villes, communes et provinces. Le Gouvernement a dégagé des moyens historiques pour y parvenir. Nous avons, en effet, décidé de réserver la plus grosse partie du fonds de relance européen à cette politique (269 millions d'euros), et nous allons lancer très prochainement le programme d'investissement exceptionnel doté d'un budget total de près d'un milliard, qui viendra s'ajouter ces prochaines années aux moyens



structurels alimentant les différents fonds des bâtiments scolaires. Nous réformons également ceux-ci de telle manière à garantir dorénavant le respect des accords de la Saint-Boniface au profit des réseaux subventionnés. Mais nous devons poursuivre le travail avec les pouvoirs locaux, notamment pour favoriser le rapprochement, voire la fusion, entre les réseaux de l'officiel et la mutualisation des infrastructures. Face à la raréfaction des moyens, nous devons vraiment dynamiser les synergies au niveau local et accélérer la réalisation effective des collaborations, notamment quand cette volonté est exprimée par les acteurs locaux eux-mêmes.

Pourriez-vous nous présenter le récent accord sectoriel entre la Communauté germanophone et la Fédération dans le domaine du sport ? Quelles seront les conséquences pour les communes germanophones ?

Pour briller sur la scène sportive, notre pays a besoin d'une bonne coopération entre les différentes Communautés. C'est tous ensemble que nous créerons les conditions du succès pour nos athlètes. En l'occurrence, l'accord sectoriel, signé le 1^{er} février dernier entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone, vise à encadrer et à faciliter les collaborations entre nos entités, notamment en matière de formation des cadres et d'échanges d'informations concernant la pratique sportive dans des domaines tels que le sport pour tous, le sport de haut niveau ou encore la prévention et la lutte contre le dopage. Cet accord assure également aux associations de la Communauté germanophone les mêmes possibilités de promotion et de relégation sportive dans toutes les catégories d'âge que les fédérations sportives de la Communauté française. Les deux Communautés conviennent aussi, via cet accord, que les attestations délivrées par les deux partenaires, en vue de l'obtention d'un statut de sportif (jeune talent, espoir sportif et sportif de haut niveau), soient mutuellement reconnues et assimilées.

Le texte encadre donc la participation des clubs germanophones aux compétitions organisées par les fédérations francophones...

En effet, sans cela, les communes germanophones devraient organiser leur propre championnat, avec un nombre très restreint d'équipes, naturellement. La coopération qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone ne date pas d'hier et les exemples de collaborations qui fonctionnent bien sont nombreux. Il est fondamental de travailler ensemble et tous les accords sectoriels y contribuent fortement. Ils sont nécessaires si nous voulons continuer à construire des ponts entre les entités fédérées. La Belgique est plus forte lorsque nous travaillons tous ensemble.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est récemment engagé auprès des écoles pour favoriser l'équipement progressif des 360 000 élèves de l'enseignement secondaire francophone en matériel informatique. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous voulons favoriser l'équipement progressif des 360 000 élèves de l'enseignement secondaire francophone en matériel informatique selon le principe « 1 pour 1 », un élève, un équipement. Cela concerne donc tous les élèves scolarisés à partir de la première année de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance. En pratique, les parents auront la possibilité d'équiper leurs enfants d'un outil informatique à moindre coût, à travers un système d'achat, de location ou de prêt initié par les établissements scolaires. La Fédération Wallonie-Bruxelles prendra à sa charge 150 euros par élève, réduisant ainsi d'un montant équivalent les montants facturés aux parents par l'école ou le fournisseur que celle-ci aura choisi. Une première étape avait été franchie en 2021 via l'allocation d'un montant de 75 euros par élève. Avec le ministre Daerden, nous avons donc décidé de doubler cette intervention.

Quoi d'autre ?

Le Gouvernement a également mis en place un fonds de solidarité octroyé à chaque école participante. Ce dernier permet aux écoles soit d'intervenir de façon complémentaire, pour aider les familles qui rencontrent des difficultés financières à s'équiper, ou d'acheter elles-mêmes du matériel qu'elles peuvent ensuite mettre en prêt gratuit aux élèves. C'est une mesure importante, car il ne faut pas que, faute de moyens, un enfant reste à quai et ne monte pas dans le train du numérique. Plus d'une centaine d'écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles suivent déjà ce modèle « 1 pour 1 » et nous espérons que d'autres suivront pour que l'ordinateur, le notebook ou encore la tablette trouvent leur pleine place dans le cartable des élèves.

En conclusion, avez-vous un message particulier à faire passer auprès de nos membres ?

Les mandataires locaux sont les meilleurs ambassadeurs des politiques que nous menons. Je salue le travail des élus, que ce soit dans les villes, les communes, les provinces ou les CPAS, car c'est là que le lien avec la population est le plus fort. Je mesure pleinement que nous vivons une époque difficile pour le mandataire politique, avec l'émergence des réseaux et la violence des propos qui s'y retrouvent. Il n'est pas évident tous les jours de conserver sa motivation intacte, surtout pour un mandataire local qui est, quotidiennement, au contact des citoyens. Des tas de choses fonctionnent bien, de nombreuses initiatives sont prises et je constate beaucoup de créativité dans le chef des mandataires. Un magazine comme le vôtre permet de rendre compte du travail de toutes ces femmes et ces hommes qui s'investissent au quotidien pour l'intérêt général. Parlons aussi de ce qui se fait de bien. Nous avons besoin d'optimisme !

L'opération « Plaisir d'apprendre » 2023 en pratique

- ✓ Un courrier annonçant le lancement de l'opération a été adressé aux 272 communes wallonnes (hors Communauté germanophone) et bruxelloises. Celui-ci reprend l'ensemble des modalités d'organisation de l'opération. Un lien vers l'appel à participation a également transmis par courriel à chaque commune.
- ✓ Les communes intéressées devront s'inscrire via la plateforme SUBSIDE du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (<https://www.transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub>) entre le 1^{er} et le 31 mars 2023.
- ✓ Chaque commune sera invitée à communiquer le nombre d'enfants pour lesquels elle s'engage à mener l'opération. La méthode de calcul de la subvention se base sur l'octroi d'un forfait de 140 euros par enfant.
- ✓ La décision d'octroi des subventions sera communiquée aux communes le 21 avril 2023 au plus tard. Toute question peut être envoyée à l'adresse suivante : plaisirdapprendre@cfwb.be



**OPEN FOOD
NETWORK
BELGIUM**

Open Food Network est une **plateforme de vente en ligne dédiée aux circuits-courts**. Elle est pilotée par **Oxfam-Magasins du Monde**. Désireux de promouvoir l'alimentation durable, vous pouvez proposer cet outil aux acteurs/trices de la transition alimentaire de votre commune !

Il s'agit d'un outil open source utilisé et amélioré depuis 10 ans dans plus de 20 pays dans le monde.

Idéal pour la gestion des commandes des groupes d'achats communs, il permet le recensement des alternatives alimentaires de votre commune mais aussi la vente en ligne des produits des artisan·e·s et producteurs/trices.

L'outil est **modulable** selon les profils, **facile d'accès** et très **abordable**. Une contribution financière de 2% du chiffre d'affaires HTVA est demandée afin de garantir la pérennisation de la plateforme.

Un **accompagnement personnalisé et gratuit des utilisateurs/trices** est disponible et assuré par Oxfam-Magasins du Monde. Faites la promotion de cette plateforme auprès des acteurs/trices de la transition alimentaire de votre commune afin de leur proposer un **outil efficace et prêt-à-l'emploi**.

N'hésitez pas à nous contacter pour une présentation de l'outil et de son potentiel : openfoodnetwork@mdmoxfam.be

Plus d'informations via :

<https://openfoodnetwork.be/>

<https://www.facebook.com/openfoodnetworkbelgium>



OXFAM
Magasins du monde